

CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 3 février 2020

L'an deux mille vingt, le trois février à 15 heures 45, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 17 janvier 2020, s'est réunie dans la salle 122 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme BELLUROT.

Etaient présents : Mme Nadine BELLUROT, M. Yanick COMPAIN, M. Serge DESCOUT, Mme Jocelyne GIRAUD, M. Philippe GOURLAY, Mme Chantal MONJOINT et Mme Florence PETIPEZ

Ont donné pouvoir : M. Jean-Louis CAMUS à M. Serge DESCOUT, M. Jean-Michel DEGAY à M. Philippe GOURLAY et M. Jacques MAUGRION à M. Yanick COMPAIN

Etaient absents excusés: M. Michel BLIN, M. Gérard BLONDEAU, M. François DAUGERON, M. Louis De FARALS et M. Gérard MAYAUD

ORDRE du JOUR

1- Approbation du rapport d'activités 2019

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2019 est approuvé par 10 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2020, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

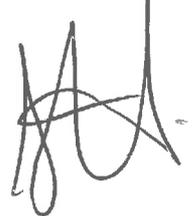
Le Président du Conseil départemental, M. Serge DESCOUT, ne prend pas part au vote.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 8 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 16 heures 00.

Fait à CHATEAUROUX, le 3 février 2020

La Présidente de l'ATD36

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke on the right side.

Nadine BELLUROT